



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2014

**PRESENTS** : MM Yann JACCAZ, Carine DUNAND, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Priscilla ARVIN-BEROD, Jean-Claude DESRUES, Jessica BRETON, Claude JOND, Florence ENCINAS, Sophie JUELLE, Philippe LEGOUX, Franck PRADEL.

**ABSENTS excusés** : Jean LABROUSSE qui a donné pouvoir à Pierre BESSY, Stéphanie PERNOD qui a donné pouvoir à Philippe LEGOUX et Jessica BRETON qui a donné pouvoir à Yann JACCAZ.

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame ENCINAS Florence a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 6 novembre 2014**

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 novembre 2014, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observation, le procès-verbal du 6 novembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

*En préambule du conseil, une minute de silence a été observée pour les jeunes victimes (et les adultes) de l'attentat au Pakistan du 16 décembre 2014.*

### **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE**

### **1 / Nouvelle tarification des secours sur pistes :**

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs et conditions de remboursements des frais de secours et de recherche sur le domaine skiable, ainsi que des frais de transports primaires par ambulances pour la saison 2014/2015.

- **Secours remboursés au forfait**

Front de neige .....	52 € TTC	Zone rapprochée .....	200 € TTC
Zone éloignée.....	349 € TTC	Zone exceptionnelle .....	686 € TTC

- **Frais de transports primaires par ambulances**

Transport jusqu'aux cabinets médicaux de Praz-sur-Arly..... 188 € TTC

Transport jusqu'à l'Hôpital de Sallanches ou autres cabinets médicaux en dehors de Praz-sur-Arly : 237 € TTC.

- **Secours remboursés aux frais réels** : Réservé aux secours mettant en oeuvre des moyens exceptionnels sur pistes et hors pistes.

Prise en charge..... 626 € TTC + Frais réels selon le tarif des prestations ci-dessous.

Heure personnel .....

.....	60 € TTC
-------	----------

Evacuation motoneige .... 82 € TTC

Heure dameuse.....157 € TTC

En l'absence d'ambulances privées pour le transport du bas des pistes jusqu'à une structure médicale, le SDIS pourra être sollicité et après une régulation par le SAMU, une ambulance Sapeurs-Pompiers (VSAV) pourra être engagée. La participation aux frais des bénéficiaires sera de 158 €.

***Approuvé à l'unanimité***

### **2 / Frais de scolarité avec écoles de Passy :**

Mme Solange COOKE explique qu'un enfant pralin suit sa scolarité dans une classe spécialisée à Passy. Il convient donc, comme l'an dernier, de signer une convention avec la mairie de Passy pour participer aux frais scolaires annuels qui s'élèvent à 752.08 €.

***Approuvé à l'unanimité***

### **3 / Biens de retour de la garderie :**

Suite à la reprise de la crèche « Part de rêves » par la commune, certains biens doivent être repris par la commune pour un montant total de 2980 € (1364 € d'immobilisations et 1616 € d'achats divers et fournitures).

***Approuvé à l'unanimité***

#### **4 / Indemnité du receveur :**

Il est demandé à ce que le percepteur, responsable sur ses deniers personnels des mouvements financiers de notre commune, reçoive une indemnité de notre part chaque année en décembre. Cette rétribution pour le travail des écritures comptables et les relations de confiance est de 80% du montant possible et s'élève à 828 €.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **5 / Etats de non valeurs :**

Malgré les efforts de vigilance que fournit LABELLEMONTAGNE, la trésorerie a 890 € TTC de secours sur pistes impayés pour l'année 2013. La demande est d'inscrire cette somme en état de non valeur car il s'agit de personnes étrangères ou de personnes irrécouvrables.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **6 / Décision modificative N°4 :**

Afin de réajuster les comptes, M. Claude JOND propose de transférer 100 000 € non utilisés du compte « matériel technique » vers le compte « frais d'étude », les études ayant été nombreuses cette année.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **7 / Amortissements au budget principal :**

Par simple formalité comptable, il est proposé de changer le barème des durées d'amortissement de certains biens de la commune afin de préparer leur renouvellement. Seuls les biens d'une valeur inférieure à 500 € seront amortis sur une seule année.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **8 / Restes à réaliser 2014 du budget principal :**

Sans avoir à attendre le vote du budget d'investissement 2015 et afin de régler les entreprises qui réalisent des travaux actuellement dans la commune, M. Claude JOND demande de reporter les crédits inscrits en 2014 mais non consommés pour un montant de 1 346 761.67 €.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **9 / Assurance du personnel communal :**

Il est demandé au conseil de voter le renouvellement du contrat d'assurance pour le personnel de la commune. Ce régime particulier, différent du privé, est une « auto-assurance » souscrite par les communes et qui permet aux mairies de se faire rembourser par l'assureur les salaires des agents en arrêt de travail.

***Approuvé à l'unanimité***

### **10 / Subvention OGEC :**

Les subventions étant votées en mars 2015, l'OGEC (qui gère l'école maternelle) demande une avance de 6000 € sur la subvention à venir. Cette somme permettra d'alimenter la trésorerie et de régler les charges du premier trimestre.

***Approuvé à l'unanimité***

### **11 / Subvention du Conseil Général travaux Rosière – Grabilles :**

Monsieur le Maire annonce que la mairie va obtenir une importante subvention du Conseil Général concernant les travaux réalisés à la Rosière fin 2012. Le CG74 a en effet jugé de leur intérêt stratégique pour la RD1212 en cas de besoin de déviation. Afin de toucher la subvention, qui s'élèvera à 224 973 €, il est demandé au Conseil d'approuver la convention d'aide qui sera signée entre le CG et la mairie. Le Département est vivement remercié par les élus pour cette aide, notamment l'intervention de MM. Georges MORAND et Denis DUVERNAY, conseillers généraux, qui sont venus sur le terrain pour valider l'intérêt de la nouvelle route de l'Arly pour la circulation de la route départementale en certaines situations.

***Approuvé à l'unanimité***

### **12 / Plan de financement du Syane :**

M. Jean-Paul JACCAZ explique que la mise en œuvre de l'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux secs est programmée par le SYANE en 2015. La dépense totale de l'ensemble des opérations, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE, est estimée à 120 388 € TTC (participation Syane : 64 692 €, quote-part communale : 55 696 € et les frais généraux : 3 613 €). Il est demandé au Conseil d'approuver le plan de financement du programme.

***Approuvé à l'unanimité***

### **13 / Conventions de secours sur piste :**

Une convention de secours sur l'itinéraire de ski de fond doit être signée avec la commune de Megève. Elle permettra, une fois signée, à LABELLEMONTAGNE d'effectuer les secours sur l'ensemble du tracé nordique de Cassioz à Megève.

***Approuvé à l'unanimité***

### **14 / Convention jardin des neiges :**

LABELLEMONTAGNE, exploitant du domaine skiable, souhaite signer une convention avec l'ESF pour préciser que le terrain du jardin des neiges bénéficie d'une mise à disposition auprès de l'ESF, qui gère et exploite cet espace en lieu et place de Labellemontagne. La société de remontées mécaniques sollicite donc l'autorisation de la mairie pour signer cette convention.

***Approuvé à l'unanimité***

### **15 / Conventions stade de slalom :**

Afin de permettre la création du stade de slalom, le Conseil doit autoriser le maire à signer les conventions où les propriétaires autorisent la Municipalité à réaliser les travaux. Monsieur le Maire précise que ce projet est prévu le long de la piste des Chars, depuis la butte dominant le départ de l'ancien télésiège du Mans jusqu'au pied du domaine skiable. Il espère que ce projet pourra aboutir avant la fin 2015, mais explique qu'un des propriétaires est revenu sur son accord.

M. Franck PRADEL demande si la mairie dispose de solutions juridiques pour débloquer la situation. Monsieur le Maire confirme qu'en cas de blocage, le Conseil Municipal peut entamer une procédure de servitudes au titre de la Loi Montagne mais que cela serait dommage car cela coûterait du temps et de l'argent. Le cas échéant, les délais pour créer le stade avant fin 2015 seraient encore tenables, mais plus aléatoires.

***Approuvé à l'unanimité***

### **16 / Avis sur la DIG pour l'entretien des berges :**

M. Pierre BESSY expose que les élus doivent approuver le dossier de déclaration d'intérêt général de gestion des cours d'eau qui part à l'enquête publique (du 18 décembre au 19 janvier prochains). Ce programme permettra de se substituer aux riverains. Il s'étale sur 5 ans et s'élève à 126 000 € (80 % en subventions) ; les actions pour 2015 s'élèvent à 33 000€ (reste 8 000 € à la charge de la commune). Il a pour but d'entretenir les berges, de les protéger et de traiter les plantes invasives.

Monsieur le Maire ajoute que ce type d'action entre dans le champ d'application de la nouvelle compétence dite GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) définie par l'Etat et qui doit être prise en charge par les intercommunalités au plus tard en 2017. La Communauté de Communes a voté le principe de prendre cette compétence la semaine dernière, décision qui doit être entérinée prochainement par les conseils municipaux. Une fois la compétence transférée, ces travaux seront donc à la charge de l'intercommunalité. Une taxe spécifique GEMAPI sera créée sur les feuilles d'imposition pour financer ces actions qui ont pour but de protéger les populations des risques naturels et de préserver les milieux.

***Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité***

### **17 / Schéma directeur d'eaux pluviales et eaux usées (avenant) :**

Il est demandé l'autorisation à signer un avenant pour le contrat d'élaboration du schéma directeur d'eaux pluviales et d'eaux usées mené en commun par Praz et Megève. Des travaux supplémentaires ont été demandés par la commune de Megève, ce qui entraîne un surcoût de 12 930€ HT à la charge de Megève. La commune de Praz étant coordonnateur du groupement de commande sur ce dossier c'est au conseil municipal de Praz sur Arly d'approuver l'avenant.

***Approuvé à l'unanimité***

## **18 / Budget eau – restes à réaliser 2014 :**

Des dépenses en cours, sur le budget annexe de l'eau, nécessitent de voter des restes à réaliser pour un montant de 138 698.76 €. Sans cela, les entreprises ne pourraient pas être payées avant le vote du budget l'année prochaine.

***Approuvé à l'unanimité***

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

### **QUESTIONS SOUMISES à DECISION du CONSEIL sur PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

## **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Nouveau bus de la commune**

Monsieur le Maire annonce qu'un bon de commande a été signé ce jour pour l'achat d'un Renault trafic Passenger, pour un montant de 23 00 € auprès de la Central d'achat des collectivités, l'UGAP. Il s'agit d'un très bon prix. Le véhicule doit être livré au plus tard ce printemps.

### **Domaine skiable**

En raison de l'absence de neige à ce jour dans tout le Val d'Arly, LABELLEMONTAGNE se voit dans l'incapacité d'ouvrir le domaine skiable samedi (1<sup>er</sup> jour des vacances scolaires), sauf chutes de neige suffisantes d'ici là. Néanmoins il est prévu au minimum que le télésiège du Crêt du Midi soit ouvert afin de permettre la montée des piétons. Il sera précisé aux usagers que tous les balisages de sentiers ont été retirés et qu'une grande prudence est demandée aux randonneurs au regard du terrain parfois glissant. La première semaine des vacances, les élus ne mettront donc en service qu'une seule navette skibus au lieu de deux, sauf ouverture de pistes d'ici là.

### **Poste à pourvoir**

Le poste de policier municipal est toujours disponible, l'agent prévu ayant fait faux bond à la mairie au dernier moment. D'autres candidatures sont arrivées et un nouvel employé est donc espéré rapidement.

## **L'office de tourisme classé en 1<sup>ère</sup> Catégorie**

Monsieur le Maire annonce avoir reçu l'arrêté du Préfet qui classe notre office de tourisme en Catégorie 1, la plus haute du classement des offices. C'est une très belle nouvelle. Les élus félicitent l'équipe de l'office de tourisme pour ce travail complexe et qui a pourtant été mené en seulement un an. Seules 6 autres stations bénéficient du classement en 1<sup>ère</sup> catégorie en Haute-Savoie actuellement.

## **Agenda**

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le mercredi 14 janvier 2015 dans la salle de Belambra.

**Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h25.**

**PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 17 décembre 2014 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 17 décembre 2014.**

**Signé : Florence ENCINAS, secrétaire de séance.**

Vu pour être affiché le  
Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code

**Le Maire, Yann JACCAZ**